

**Présentation du rôle et missions des
Représentants étudiants/stagiaires de l'IRTS Aquitaine
Pôle des formations initiales**

Chaque année scolaire, les représentants étudiants/stagiaires des promotions (2 par promotion) sont élus par l'ensemble des apprenants inscrits au sein de leur promotion.

Ils sont chargés de représenter tous les étudiants/stagiaires de la promotion en toutes circonstances, et lors des commissions de discipline. Ils peuvent être aussi conviés aux commissions pédagogiques, par l'étudiant-stagiaire convoqué à celle-ci.

Ils sont invités tous les deux mois, à participer à la commission inter-promotions où il est abordé toute question en lien avec les formations, la vie quotidienne au sein de l'IRTS. Pour cela, ils recueillent en amont, les demandes et questions, de manière à établir l'ordre du jour de la commission. Lors de celle-ci, ils formulent des avis, propositions, nouvelles orientations.

Après chaque commission, un compte rendu leurs est adressé par mail. Ils se doivent de diffuser les informations échangées au cours de la commission au sein de leur promotion.

Les représentants ont un rôle d'interface entre, la promotion, les formateurs et les représentants institutionnels. Ils ont un rôle représentatif et peuvent être invités à différentes réunions de travail organisées par le pôle des formations initiales.

Le collège de l'ensemble des représentants étudiants/stagiaires élit chaque année deux représentants afin de participer aux réunions de l'assemblée générale et du conseil d'administration, avec voix consultatives.